

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 16 décembre 2016 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale d'Ay (Marne)**

NOR : INTJ1610737A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale d'Ay prend l'appellation de brigade territoriale d'Aÿ-Champagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Aÿ-Champagne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*  
Y. DUMEZ

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Ay</b>	Avenay-Val-d'Or <b>Ay</b> <b>Bisseuil</b> Fontaine-sur-Ay Germaine <b>Mareuil-sur-Ay</b> Mutigny Tours-sur-Marne Val de Livre	
<b>Aÿ-Champagne</b>		Avenay-Val-d'Or <b>Aÿ-Champagne</b> Fontaine-sur-Ay Germaine Mutigny Tours-sur-Marne Val de Livre